



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement du CHAMPIONNAT 2025

Le Championnat GEPL doit obligatoirement s'organiser lors d'un C3 sur une piste extérieure, le même week-end et comprendre deux demi-finales (s/d) et une finale.

Le Championnat doit être organisé avant le 30 septembre.

La date sera précisée par l'OA du GEPL et choisie sans concurrence avec des compétitions officielles de la LEWB.

Le Championnat est ouvert à tout cavalier détenteur d'une licence 03 à 16 de choix GEPL ou ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Le cavalier devra en choisir une pour la finale.

- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 1^{ère} demi-finale peuvent participer à la 2^{ème} demi-finale et à l'épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.
- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 2^{ème} demi-finale peuvent participer en épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.

L'Organisateur devra prévoir une épreuve de consolation. Celle-ci pourra être couplée avec une autre épreuve et être clairement indiquée dans l'avant-programme.

La hauteur des obstacles est fixée à **120 cm** avant barrage.

La 1^{ère} demi-finale est ouverte, la 2^{ème} demi-finale et la finale sont fermées.

<u>Type d'épreuve :</u>	1 ^{ère} demi-finale :	BA 2ph (274.1.5.3) ou temps différé (274.2.5)
	2 ^{ème} demi-finale :	BA chrono (238.2.1)
	Finale :	BA BAC (238.2.2)

Attribution des points : (en 1^{ère} demi- finale, uniquement pour les paires participant au Championnat) :

1^{ère} et 2^{ème} demi- finales : 100, 98, 97, 96, 95, ..., E ou A : 0.

Finale : 200, 196, 194, 192, ..., E ou A : 0.

En cas d'ex aequo, le classement de la finale sera prépondérant.

Est déclaré Champion du GEPL, le cavalier qui totalise le plus de points.

Inscription pour le Championnat GEPL :

75 € par monture (3 épreuves : 2 demi-finales et une finale ou consolation).

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'A-P.

Les inscriptions des paires non reprises pour la finale seront d'office reportées pour la consolation et ne seront pas remboursées.

Prix :

Pour les demi-finales : Prix du 120cm x 1 ½.

Pour la finale : 120cm doublé.

Pour le podium : 180, 140 et 100€ à charge de la régionale organisatrice (GEPL ou ORV).

Tous les prix sont à charge de l'Organisateur, selon la grille du GEPL en fonction de la hauteur de 120cm.

Tous les prix au-delà des prix du 120cm sont à charge de la régionale organisatrice (GEPL ou ORV).

Le GEPL offre la coupe au Champion ainsi que les médailles et couvertures brodées aux 3 premiers du classement général.

Obligations pour l'Organisateur du Championnat GEPL :

Tout cercle désireux d'organiser le Championnat GEPL devra se soumettre impérativement aux directives suivantes :

- Mettre des boxes à disposition des participants
- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...)
- Prévoir un podium pour le classement général.
- Prévoir la diffusion de l'hymne national.
- Soigner la décoration florale en piste.
- Respecter les prix.

G.E.P.L - Secrétariat : Rue des Prémontrés, 12 à 4000 Liège – www.gepl.net – secretariat@gepl.net

Tél 04/279 46 26 - **Fax** 04/277 03 04 - **ING** BE03 3400 4083 1984 - **TVA** BE 473 841 139

RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – division Liège